



Mairie de Quistreham  
Place A. Lemarignier 14150 Quistreham  
[www.ouistreham-rivabella.fr](http://www.ouistreham-rivabella.fr)

A l'attention de Mme Aurélie LAVISSE  
Service Secrétariat Général  
[secretariat.general@ville-ouistreham.fr](mailto:secretariat.general@ville-ouistreham.fr)  
02.31.97.73.11

Réservé administration :

## Annexe 1 de l'autorisation n°..... ARR20.....-

Demande reçue le :

Délai d'instruction :

### OBJET DE LA DEMANDE :

#### PROJET

TITRE :

Dates :

#### TYPE DE TOURNAGE / PRISES DE VUE :

Préciser s'il s'agit de Film :

Prises de vues photographiques :

Avec Prises de vues aériennes avec drone :

Genre/nature du projet :

(long/court métrage, film TV/ciné, documentaire/fiction/publicitaire/reportage/magazine/info...)

#### CONTACTS

##### COMMANDITAIRE (Producteur, Journal, chaîne TV, Magazine, Société...) :

NOM :

Adresse :

CP :

Ville/Pays :

Téléphone :

Fax :

Siret :

Ou Date et lieu de naissance (si non société)

Assurance RC (compagnie et n° contrat)  
(joindre attestation)

REALISATEUR :

NOM :

#### REFERENT / RESPONSABLE du tournage :

NOM :

Fonction :

Adresse :

Téléphone

/Portable (joignable sur le tournage) :

Messagerie :

@

Date et Signature du responsable :

@

**DOCUMENTS ANNEXES****Sites - Fiches techniques (1/site) :**

	Réservé à la Validation administration :		
	Nb :	Plans / photos :	Visa
	Nº	Plans / photos :	Nº :
	Nº	Plans / photos :	Nº :
	Nº	Plans / photos :	Nº :
	Nº	Plans / photos :	Nº :
	Nº	Plans / photos :	Nº :
	Nº	Plans / photos :	Nº :
	Nº	Plans / photos :	Nº :

**Justificatifs à joindre impérativement :****Réf.****Visa**

Attestation d'assurance		
Synopsis		

**Le cas échéant :**

Déclaration de vol du drone		
agréments du pilote de drone		
Convention de mise à disposition de locaux/personnel/matériel		
Règlement des frais liés à l'autorisation de tournage		

**Autres documents annexes :****Réf.**

Autorisations annexes (DDTM, Ports de Normandie, Capitainerie...)		

**INFORMATIONS UTILES****Contacts utiles :**

- Mairie de Ouistreham - Gestion des demandes de tournage dans les espaces publics et dans les locaux communaux : Aurélie Lavisse - 02.31.97.73.11 – [secretariat.general@ville-ouistreham.fr](mailto:secretariat.general@ville-ouistreham.fr)  
+ Régie technique municipale (Pôle événementiel) : Dir. Ch. Bachelot - 02.31.97.73.06 - [sports@ville-ouistreham.fr](mailto:sports@ville-ouistreham.fr) / Allan Cheminelle : 02.31.97.73.03 - [animation@ville-ouistreham.fr](mailto:animation@ville-ouistreham.fr) pour les aspects techniques (accès véhicules sur la plage...)
- Domaine public maritime - demandes de tournage sur la plage... : demande préalable **obligatoire** auprès de la DDTM – [ddtm-gl@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-gl@calvados.gouv.fr)
- Port - tournages sur les sites portuaires, phare, halle aux poissons, écluses, port de plaisance... : demande préalable **obligatoire** auprès de Ports de Normandie - [contact@portsdenormandie.fr](mailto:contact@portsdenormandie.fr) et de la capitainerie (notamment pour les vols de drones) - [ddtm-capitainerie@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-capitainerie@calvados.gouv.fr)
- Espaces naturels - tournage dans le Bois du Caprice, Pointe du Siège... : demande préalable auprès du Département du 14 – [milieux-naturels@calvados.fr](mailto:milieux-naturels@calvados.fr)
- Caen la mer - Espaces et équipements de la CU (piscine, postes de secours...) : Laurent CIARAFONI, Coordonnateur secteur Canal-Littoral – [l.ciarafoni@caenlamer.fr](mailto:l.ciarafoni@caenlamer.fr)
- Poste de police municipale : [police.municipale@ville-ouistreham.fr](mailto:police.municipale@ville-ouistreham.fr)
- Bureau d'Accueil de tournage Normandie Images - soutien logistique aux tournages en région : Ludivine CHAUMONT, Chargée des Projets de Tournages Calvados et Manche - 07.44.76.73.39 / [ludivinechaumont@normandieimages.fr](mailto:ludivinechaumont@normandieimages.fr)

**MENTIONS LEGALES – CONFORMITE RGPD**

Les informations contenues dans cette fiche seront conservées en application des délais de prescription légaux et seront destinées au seul usage de la gestion de la demande d'autorisation ; à cette seule fin, elles seront annexées à l'autorisation et peuvent être enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Ouistreham.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant par voie électronique notre DPO [contact-dpo@ville-ouistreham.fr](mailto:contact-dpo@ville-ouistreham.fr) ou bien en vous adressant par courrier à la Mairie. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale.